Concours de cuisine « L'assiette du Chef »
Règlement

Article 1 : présentation générale du concours

Dans le cadre du festival « De la graine à l'assiette : Yverdon se met à table », l'Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains et equiterre organisent un concours de cuisine gratuit centré sur les produits locaux et de saison. Ce concours s'adresse à tous. Les inscriptions s'ouvrent le 29 avril et prendront fin le 24 septembre 2014. Les participants présentent leur plat aux jurys lors de la Grande fête de clôture du samedi 27 septembre 2014.

Article 2 : conditions

Les participants doivent remplir un bulletin d'inscription et fournir une recette du plat qu'ils amèneront lors de la fête du 27 septembre. Les inscriptions doivent respecter la totalité des conditions suivantes pour être prises en compte dans le cadre du présent concours :

- Les propositions doivent être transmises à l'aide du formulaire prévu à cet effet (disponible sur : www.yverdon.ch/graine-assiette) soit par mail à l'Agenda 21 (agenda21@yverdon-les-bains.ch), soit en passant directement au guichet du Greffe municipal (Hôtel de Ville, 1er étage).
- Les personnes intéressées s'inscrivent seules ou par groupe de deux. Selon le nombre de personnes intéressées, la priorité sera donnée aux Yverdonnois.
- La recette doit être composée d'au moins 80% de produits de la région (provenance : cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel) et de saison (produits disponibles en septembre). Il peut s'agir d'une entrée ou d'un plat principal, froid ou chaud.

Article 4 : déroulement du concours du 27 septembre

Les organisateurs du concours mettent à disposition des participants :

- des réchauds, si nécessaire ;
- 9 assiettes.

Les participants, quant à eux :

- apportent leur plat qu'ils auront préparé chez eux.
- dressent sur place **9 petites assiettes dégustation (1/3 d'un plat normal)** pour les membres du Jury. La quantité à prévoir est donc une recette pour 3 personnes.

Le jury dégustera les plats autour d'une table placée sur la Place Pestalozzi.

Article 5 : défraiement

Les participants sont défrayés : ils recevront par plat un bon Manor d'une valeur de Fr. 30.-.

Article 6 : jury et prix

Un jury se prononcera lors de la Grande Fête du 27 septembre. Il sera composé de la manière suivante:

- 4 volontaires qui se seront inscrits au préalable.
- 5 personnalités de la région.

Le jury attribuera 3 prix. Le premier prix sera un bon d'une valeur de Fr. 500.- au restaurant La Table de Mary (Cheseaux-Noréaz). Les deuxième et troisième prix seront des bouteilles de vin provenant des Caves du Château de Valeyres. De plus, la meilleure assiette du jury sera proposée à la carte du restaurant La Table de Mary. Les gagnants ne peuvent prétendre qu'à un seul prix. Les prix ne seront ni échangés, ni convertis en espèces.

Article 7 : divers

L'Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains et equiterre ne sauront être rendus responsables des retards et des pertes d'envois résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait de tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours pour toute raison indépendante de leur volonté.

Article 8 : divers

Aucune correspondance ne sera échangée à propos du concours, tout recours juridique étant exclu.

Article 9 : divers

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs.

Yverdon-les-Bains, le 29 avril 2014

Partenaire : Manor

MANOR